

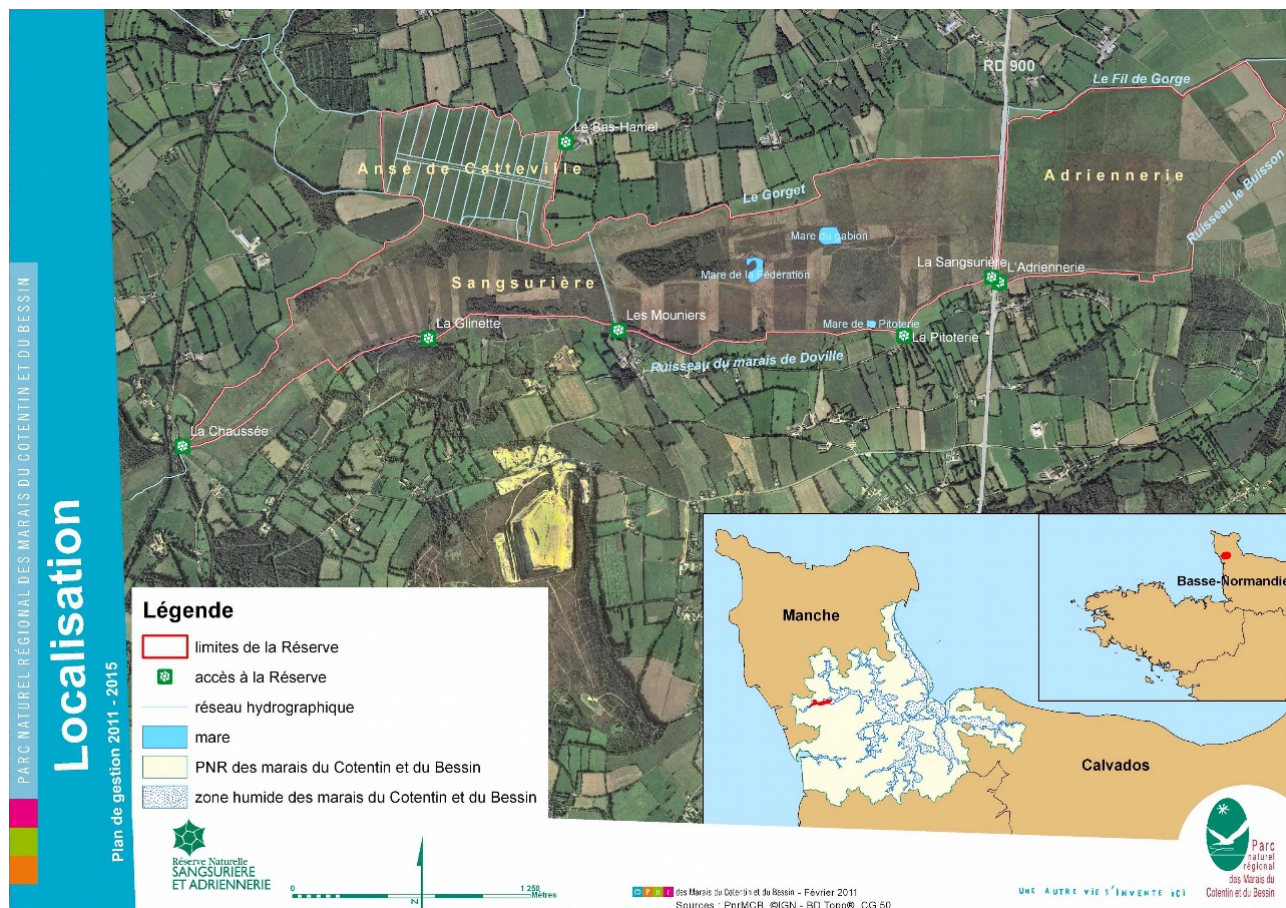


**Prestation de service pour assurer la gestion courante d'un troupeau d'équins dans l'objectif de maintenir un milieu ouvert par pâturage extensif (Réserve naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie)**

mai 2020

## Contexte

La Réserve naturelle de la Sangsurière est localisée à l'extrémité Ouest du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin entre La Haye du Puits et Saint Sauveur le Vicomte. Elle couvre une superficie de 396 ha.



### Localisation de la Réserve naturelle de la Sangsurière

Crée en 1991, elle abrite un patrimoine faunistique et floristique exceptionnels au cœur des enjeux de gestion. Depuis les années 2000, elle dispose d'un troupeau de ponettes qui assurent dans les secteurs les moins portants de la Réserve, une gestion écologique par pâturage extensif. Deux secteurs en cours de fermeture ont été clôturés en 1999 (enclos ouest) et 2003 (enclos est), avec pour objectif de les restaurer en combinant abattage, broyage de végétation ligneuse et pâturage équin. Les ponettes sont présentes toute l'année sur la Réserve, elles sont aujourd'hui au nombre de trois. Elles sont très sociables, elles peuvent être cordées pour les transferts entre les enclos. Deux parcs de contention équipent les enclos.





Localisation des deux enclos

Les secteurs matérialisés en vert correspondent à l'enclos à l'ouest (1) il a une superficie de 7,06 ha et à l'enclos Est (2) (surface 8,75 ha). Le linéaire de clôture de l'enclos ouest est de 1 120 m, celui de l'enclos est de 1 942 m.

Nature de l'enclos

Période d'utilisation

Enclos Ouest (1)

Hiver (de novembre à fin avril début mai)

Enclos Est (2)

Été (de fin avril début mai à novembre)

Le changement d'enclos se fera hors période de présence des troupeaux agricoles pour une plus grande facilité. Une validation des dates d'entrée et de sortie du bétail sur le communal de Sangsurière est à faire avec le syndicat de la Sangsurière qui gère la gestion agricole.

## Missions courantes

➤ **Surveillance, affouragement et soins des animaux** (poneys New Forest) - visite tous les deux jours. Passage à privilégier le matin, en cas d'urgence possibilité de faire passer un vétérinaire dans la journée.

Organisation de travail sur deux semaines :

Semaine 1 : jours travaillés : lundi - mercredi - vendredi - dimanche

Semaine 2 : jours travaillés : mardi - jeudi - samedi

Un planning de présence annuel sera à joindre à la proposition de prestation.

➤ **Entretien du linéaire de clôture** des deux enclos une fois par an sur la période mai - juin.

Le linéaire de clôture de l'enclos ouest est de 1 120 m, celui de l'enclos est de 1 942 m soit au total un linéaire de 3 062 m.

➤ **Gestion, vérification des clôtures** de type Gallagher sur l'ensemble du linéaire de clôture de l'enclos utilisé par les ponettes.

Vérification à réaliser à chaque visite.



L'entretien sous clôture pourra être réalisé par du matériel de fauche mécanisé du type broyeur satellite (voir photo ci dessous). La réserve ne dispose d'aucun matériel (tracteur, broyeur, ...), le **prestataire devra être entièrement autonome en matériel** pour répondre à cette prestation. Il sera soumis aux mêmes exigences que l'ensemble des prestataires intervenant sur la Réserve naturelle :

- éviter toutes interventions en périodes défavorables (notamment en période hivernale, et printanière)
- intervenir en limitant les impacts sur le milieu (notamment sur les sols)

- utiliser si nécessaire un tracteur roues jumelées et / ou un micro tracteur afin de limiter le poids du matériel d'intervention



Broyeur Satellite pour fauche sous clôture

- **Gestion, vérification des électrificateurs solaires**, surveillance à réaliser en même temps que celle des clôtures.

En cas de panne – dépose du matériel, dépôt du matériel chez dépositaire Gallagher – repose du matériel

- **Assurer les deux transferts saisonniers** des trois ponettes dans les enclos. Le personnel du PNR (conservatrice), pourra être mobilisé pour assurer la rotation des animaux dans les deux enclos.

- **Transmission des observations** à la conservatrice de la réserve naturelle de la Sansgruière

Un bilan annuel devra être envoyé à la conservatrice au plus tard le 31 octobre de chaque année. Il prendra la forme d'une fiche de suivi à renseigner. Elle sera fournie par l'organisme gestionnaire au prestataire.

En cas de problème exceptionnel, joindre par téléphone dans la journée la conservatrice de la Réserve naturelle ou à défaut le pôle biodiversité du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

### Missions exceptionnelles

- **En cas d'accident ou de maladie** d'une ou de plusieurs ponettes, assurer la gestion de l'ensemble de la procédure : appel du vétérinaire, prise de RDV, accompagnement et motorisation du vétérinaire jusqu'à l'enclos notamment en période hivernale, suivi des soins, administration des médicaments, injections. La conservatrice pourra venir en appui pour

la réalisation de ces différentes tâches. Elle devra être informée en cas de maladie / accident des animaux.

- En cas de **conditions climatiques exceptionnelles** (neige abondante, par exemple) un renforcement de la surveillance et de l'affouragement / abreuvement des animaux est à prévoir avec une périodicité journalière.
- De l'**abattage exceptionnel** de ligneux peut être nécessaire en bordure des enclos.

## Profil

- **Expérience dans un poste similaire indispensable** (surveillance de troupeau équins, entretien des infrastructures, affouragement en période hivernale, abreuvement en période estivale, ... )
- **Autonomie**, esprit d'initiative
- Bonne connaissance du milieu agricole et des problématiques liées à la gestion des milieux
- Intégrer l'espace de travail comme espaces naturels à fort enjeux de biodiversité
- Respect des procédures de sécurité / matériel d'entretien

## Modalités pratiques de remise et d'évaluation des offres

### *Présentation de L'offre*

Les offres des prestataires seront entièrement rédigées en langue française et les prix présentés en euros.

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- la proposition financière sous forme de devis
- un CV du ou des intervenant(s)
- le descriptif du matériel employé
- le RIB du candidat
- une attestation d'assurance en cours de validité.
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

## *Modalités d'exécution de La prestation*

Une fois le prestataire retenu, une convention sera signée entre lui et le PNR des marais du Cotentin, gestionnaire du site, reprenant les modalités d'exécution de la mission définies dans le présent cahier des charges.

Les prestations débuteront à compter de la signature de la convention par les parties.

### **Délais d'exécution**

Le délai d'exécution de la 1ère convention est fixé à 3 mois du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020 pour une première phase. La convention sera ensuite reconduite pour 3 ans à partir du 01 janvier 2021.

La convention est reconduite par décision expresse du PNR.

### **Jugement des offres des candidats**

Il se fera sur les critères suivants :

- a) La qualité et la rigueur de la proposition (30%)
- b) Le délai d'intervention (10%)
- c) Le montant de l'offre (60%)

### **Modalités de règlement et de validation**

Le règlement de la prestation, par mandat administratif, s'effectuera de la manière suivante :

- 50% à la signature de la convention
- 50 % à la remise du bilan annuel (fiche de suivi)

### **Conditions de remise des offres et renseignements complémentaires**

Les offres seront remises par mail à l'adresse suivante :  
ebouillon@parc-contentin-bessin.fr

Ou sous pli unique cacheté, au plus tard le vendredi 17/07/2020 à 16h00

Monsieur Le président du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et  
du Bessin  
3 Village Ponts D'ouve  
Saint Côme du Mont  
50 500 Carentan-Les-Marais